

**AVIS PUBLIC  
IMMEUBLE ALIÉNÉ**

Conformément à l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné que l'immeuble suivant a été aliéné par la Ville de Saint-Hyacinthe :

<b>TRANSACTION</b>	<b>IMMEUBLE</b>
Cession à titre gratuit au CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE Le 21 octobre 2022	Lot 1 701 937 du Cadastre du Québec Avenue T.-D.-Bouchard

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 novembre 2022.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA  
Greffière